

Évreux,  
le 22 OCT. 2025



Alexandre RASSAËRT  
Président du Conseil  
Départemental  
de l'Eure

Communauté de Communes Roumois Seine  
M. Sylvain BONENFANT  
Président  
666, rue Adolphe Coquelin  
BP 3  
27310 BOURG ACHARD

**Objet :** Demande d'acquisition et de déclassement de foncier départemental pour la création d'axes cyclables intercommunaux

Délégation aux territoires

Direction de la mobilité

Affaire suivie par :  
Hélène PERRIER  
✉ [helene.perrier@eure.fr](mailto:helene.perrier@eure.fr)  
☎ 07 36 70 99 64

Réf :  
DirMob/PM/2025-095

Copies :  
- UT Ouest, Cyril SIMON  
- PFD, Valérie CASTANIE

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre schéma directeur cyclable, vous m'avez interpellé par votre courrier en date du 28 avril 2025 sur la coordination étroite à mettre en place entre nos structures. Suite à l'analyse de vos demandes, veuillez trouver ci-joint les premiers éléments de réponses à vos requêtes, sur les parties foncières.

**1. Convention de mise à disposition de la Parcellle N°30, section YA, à Boissey-le-Châtel**

La parcelle cadastrée section YA n°30 a été acquise dans le cadre du projet d'aménagement de l'A28 reliant Rouen à Alençon, par le biais d'une convention de transfert de propriété entre l'Etat et le Département établie le 28 juin 2023.

Ce projet n'étant plus d'actualité, le Département peut procéder à la rétrocession de cette parcelle dont il n'a pas l'usage, étant précisé que France Domaine a récemment estimé sa valeur vénale à 3 650 €.

**2. Axe Bourg-Achard – Pôle Multimodal de Thuit Hébert, Acquisition foncière des parcelles N°38, section YD ; N° 45 et N°22, section YE**

Les parcelles cadastrées section YD n°38 et section YE n° 22 et 45 ont été acquises par le Département en 2010, via la SAFER, dans le cadre du projet de la déviation Sud-Est de Bourg Achard.

Cette vente prévoyait une réserve expresse au bénéfice de la SAFER pendant une durée de 15 ans, en cas de revente par le Département.

Département de l'Eure  
Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101 – 27021 Évreux



eureennormandie.fr



@EureenNormandie

Cette réserve ayant pris fin en mai 2025, le Département peut procéder à la cession de ces trois parcelles, étant précisé que France Domaine a récemment estimé leur valeur vénale à la somme de 9 000 €.

Espérant que ces éléments vous permettront d'avancer sur vos projets d'axes cyclables, les services de la Direction de la mobilité se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes considérations distinguées.

*Bien à toi,*

Le Président du Conseil départemental

  
Alexandre RASSAERT